

VILLE DE RIORGES

N° 1_6

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE**PARTICIPATION CITOYENNE****INFORMATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 MAI 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 mai 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Martine SCHMÜCK, Jacky BARRAUD, *adjoints* ; Nicole AZY, Pierre BARNET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Andrée RICCETTI, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Stéphane JEVAUDAN

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK Jacky BARRAUD Nicole AZY Pierre BARNET Isabelle BERTHELOT Blandine LATHUILIERE Andrée RICCETTI Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Eric MICHAUD Michelle BOUCHET Chantal LACOUR Alain ASTIER Véronique MOUILLER Pascale THORAL Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-1_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Affichage : 25/05/2018

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ADMINISTRATION GENERALE**PARTICIPATION CITOYENNE
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la police nationale, la municipalité souhaite mettre en œuvre le dispositif "participation citoyenne" sur la commune de Riorges.

Ce dispositif vise à :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la police nationale contre la délinquance d'appropriation ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Présentée par une circulaire du ministère de l'Intérieur du 22 juin 2011, il consiste à associer les acteurs locaux de sécurité avec la population d'un secteur particulier afin de créer une chaîne de vigilance destinée notamment à lutter contre les vols par effraction, mais également à renforcer la solidarité entre voisins. Cette démarche demeure encadrée par l'Etat.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, il est fait appel à des "référénts" volontaires au sein de chaque quartier. Leur rôle consiste à :

- être connus et reconnus comme interlocuteurs autant par les autorités que par leurs voisins ;
- participer activement aux réflexions pouvant améliorer la sûreté de leur quartier et de ses habitants ;
- être attentif aux comportements inhabituels ;
- communiquer rapidement les informations pertinentes aux forces de sécurité publique.

Bien entendu, les référents (dont la candidature est retenue par les services de police après enquête de moralité) bénéficient d'une formation et de conseils de la part du commissariat.

Une réunion publique a eu lieu en mairie le 2 mai dernier afin de sensibiliser la population sur cette procédure et susciter des candidatures au rôle de référent.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire sera donc amené à signer un protocole "participation citoyenne" conclu entre le sous-préfet de Roanne, le procureur de la République et la Directrice départementale de la sécurité publique de la Loire, pour une mise en place de cette procédure avant les congés d'été.

Le conseil municipal prend acte de ces informations à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 25 mai 2018
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-1_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Affichage : 25/05/2018